

I. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

1. *Horaires d'ouverture, de fermeture, des cours, récréations, interclasses*
2. *Usage des locaux, conditions d'accès*

Matin		Après-midi
8h15	<i>Le collège ouvre, je suis accueilli, le grand portail du collège m'est ouvert.</i>	12 h 50
8h25	<i>A la première sonnerie, je me range dans la cour sur l'emplacement marqué du numéro de ma salle.</i>	13 h 00
8 h 30	<i>À la deuxième sonnerie, je vais en cours dans le calme accompagné de mon professeur.</i>	13 h 05
9h20	<i>Si je n'avais pas cours la première heure de la demi-journée et que j'arrive de l'extérieur, je suis accueilli, le grand portail du collège m'est ouvert.</i>	13 h 50
9 h 25	<i>A la sonnerie, je me dirige dans le calme directement vers ma salle de cours.</i>	13 h 55
10 h 20	<i>Sonnerie de la récréation : lorsque le professeur m'y autorise, je vais directement dans la cour.</i>	14 h 50
10 h 35	<i>Sonnerie de fin de récréation, je me range dans la cour sur l'emplacement marqué du numéro de ma salle puis je vais en cours dans le calme accompagné de mon professeur.</i>	15 h 05
11 h 30	<i>À la sonnerie, je me dirige dans le calme directement vers la salle de mon cours suivant, ou bien je vais manger (matin) ou encore je quitte l'établissement suivant les cas et mon régime de demi-pension et de sortie.</i>	16 h 00
12 h 25	<i>Sonnerie de fin de demi-journée, après que le professeur m'y autorise, je vais manger (matin) ou bien je quitte l'établissement si j'ai fini mes cours. Sinon je rejoins la salle de mon cours suivant.</i>	16 h 55
	<i>Le collège ferme, je rentre chez moi.</i>	17 h 55

Le collège est un établissement public destiné aux activités d'enseignement mais son accès n'est pas libre.

Sont seuls autorisés à y accéder:

- Les élèves, inscrits au collège, sur les jours et heures d'ouverture et selon leur emploi du temps et leur régime.
- Les personnels travaillant au collège sur les jours et horaires d'ouverture (autorisation requise au-delà).

L'accès à toute autre personne étrangère au service sera soumis à une autorisation de l'équipe de direction. L'entrée et la sortie des élèves se font uniquement par l'entrée principale située impasse Tounel. L'accès au public se fait, sur autorisation de l'équipe de direction, par l'entrée principale ou par l'avenue de la République.